



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

INFORMATION

Que sont les prêts canadiens aux apprentis?

Les fonds des prêts canadiens aux apprentis (PCA) sont disponibles pour aider les apprentis inscrits au programme d'apprentissage des métiers désignés Sceau rouge à payer leur formation. Les apprentis peuvent demander jusqu'à 4000 \$ pour chaque période de formation technique pour un maximum de cinq périodes. Si vous présentez une demande de PCA et que vous l'obtenez, vous n'avez pas à faire des paiements et votre prêt sera sans intérêt pendant un maximum de six ans, à condition que l'on confirme que vous êtes un apprenti inscrit.

Suis-je admissible au PCA?

Vous êtes admissible au PCA si vous :

- | êtes un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne protégée;
- | êtes inscrit à un programme d'apprentissage d'un métier Sceau rouge désigné comme tel par la province ou le territoire où vous êtes inscrit comme apprenti;
- | êtes inscrit dans une formation technique dans le cadre de congés d'études continue, ou une formation technique équivalente à temps plein auprès d'un fournisseur approuvé de formation technique;
- | passez avec succès une vérification de crédit (requis lorsque vous présentez une demande pour la première fois).

Vous n'êtes pas admissible au PCA si vous :

- | êtes un étudiant au secondaire (à moins que vous êtes inscrit pour des cours destinés aux adultes ou au recyclage professionnel);
- | êtes un apprenti inscrit au Québec;
- | recevez de prêt d'études canadien (PEC) pour la même formation technique;
- | avez été informé que vous ne pouvez pas recevoir de PEC ou de PCA;
- | avez déjà reçu de PCA pour 5 périodes de formation technique;
- | avez déjà bénéficié de 6 années d'exemption d'intérêt.

Comment puis-je présenter une demande?

Remplissez la présente demande papier et envoyez-la au **Centre de service de prêt canadien aux apprentis (CSPCA)**:

- Lisez les instructions aux pages 2 et 3;
- Lisez les Modalités aux pages 6 à 10 et conservez-les dans vos dossiers;
- Remplissez les pages 4 et 5;
- Envoyez la page 4 au CSPCA et conservez la page 5 dans vos dossiers.

Vérifiez votre demande avant de l'envoyer, car des renseignements incomplets ou incorrects causeront des retards.

Quand dois-je présenter ma demande?

- | **Au plus tôt** 90 jours avant le début de votre période de formation technique.
- | **Au plus tard** le dernier jour de votre période de formation technique.

Les dates de début et de fin que vous fournirez à la page 4 détermineront si votre demande peut être évaluée.

Avec qui dois-je communiquer pour obtenir plus de renseignements?

- | Consultez www.pca-cal.ca pour obtenir plus de renseignements. Vous pouvez également y obtenir de l'information sur les conditions de maintien de votre prêt pendant que vous êtes un apprenti inscrit et sur vos responsabilités et options lorsque vous commencez le remboursement.

Vous pouvez également communiquer avec le CSPCA du lundi au vendredi, de 8h à 20h, heure locale :

- 1-855-844-5670 (en Amérique du Nord)
- 1-855-844-5671 (ATS pour les personnes malentendantes)
- 905-283-1766 (numéro local)

Faire une demande en ligne

Vous pouvez présenter votre demande en ligne en consultant la page www.pca-cal.ca et en ouvrant un **compte de services en ligne du CSPCA**. La demande en ligne est facile à remplir et est évaluée par le CSPCA lorsque vous cliquez sur Soumettre. Grâce au compte en ligne, vous pouvez également vérifier votre demande et son état d'avancement, et faire des changements à votre profil.



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

INSTRUCTIONS

Partie A - Vos renseignements

- Examinez les exigences d'admissibilité à la page 1 et entrez vos renseignements au besoin. Assurez-vous de fournir votre nom légal complet.
- Si vous indiquez que vous préférez que l'on communique avec vous par courriel/en ligne, vous recevrez des mises à jour sur l'état d'avancement de la présente demande par courriel ou en ligne lorsque vous aurez ouvert un compte de services en ligne du CSPCA. Le CSPCA vous appellera également si votre demande est incomplète ou incorrecte, et vous enverra une lettre si vous n'êtes pas admissible au financement sous forme de PCA.

Partie B - Renseignements sur l'apprentissage et la formation technique

- Province ou territoire d'enregistrement** – province ou territoire où vous êtes inscrit dans votre métier désigné Sceau rouge, qui n'est pas nécessairement la province ou le territoire où vous suivez votre formation technique.
- Numéro d'enregistrement d'apprenti** – numéro d'enregistrement fourni par votre province ou territoire d'inscription et peut aussi être appelé numéro d'identification, numéro d'enregistrement, numéro de client ou identification du client.
- Date d'enregistrement d'apprenti** – date à laquelle vous vous êtes inscrit à titre d'apprenti dans votre programme d'apprentissage d'un métier désigné Sceau rouge auprès de votre province ou territoire d'inscription.
- Nom du métier Sceau rouge** – nom complet de votre métier désigné Sceau rouge et doit être l'un des noms ci-dessous ou comprendre le nom complet utilisé par votre province ou territoire d'inscription :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière Briqueteur-maçon/briqueuse-maçonne Calorifugeur/calorifugeuse (chaleur et froid) Carreleur/carreleuse Charpentier/charpentière Chaudronnier/chaudronnière Coiffeur/coiffeuse Couvreur/couvreuse Cuisinier/cuisinière Débosseleur-peintre/débosseuse-peintre Ébéniste Électricien/électricienne (construction) Électricien industriel/électricienne industrielle Électromécanicien/électromécanicienne Ferblantier/ferblantière Finisseur/finisseuse de béton Horticulteur-paysagiste/horticultrice-paysagiste Jointoyeur/jointoyeuse et plâtrier/plâtrière Latteur/latteuse (spécialiste de systèmes intérieurs) Machiniste Manœuvre en construction Mécanicien/mécanicienne de camions et transport Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd Mécanicien/mécanicienne de machinerie agricole Mécanicien/mécanicienne de motocyclettes Mécanicien/mécanicienne de réfrigération et d'air climatisé Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles Mécanicien/mécanicienne en protection-incendie Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier) | <ul style="list-style-type: none"> Monteur/monteuse d'appareils de chauffage Monteur/monteuse de charpentes en acier (barres d'armature) Monteur/monteuse de charpentes en acier (généraliste) Monteur/monteuse de charpentes en acier (Structural/Ornemental) Monteur/monteuse de lignes sous tension Monteur/monteuse d'installations au gaz (classe A) Monteur/monteuse d'installations au gaz (classe B) Monteur-ajusteur/monteuse-ajusteuse de charpentes métalliques Opérateur/opératrice d'équipement lourd (bulldozer) Opérateur/opératrice d'équipement lourd (excavatrice) Opérateur/opératrice d'équipement lourd (tractopelle-rétrocaveuse) Opérateur/opératrice de grue à tour Opérateur/opératrice de grue automotrice Opérateur/opératrice de grue automotrice (hydraulique) Outilleur-ajusteur/outilleuse-ajusteuse Peintre d'automobiles Peintre et décorateur/décoratrice Plombier/plombière Poseur/poseuse de revêtements souples Préposé/préposée aux pièces Réparateur/réparatrice de remorques de camions Soudeur/soudeuse Technicien/technicienne d'entretien d'appareils électroménagers Technicien/technicienne de système de chauffage à mazout Technicien/technicienne de véhicules récréatifs Technicien/technicienne en forage (pétrolier et gazier) Technicien/technicienne en instrumentation et contrôle Vitrier/vitrière |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Nom du programme/cours de formation technique** – nom du programme/cours que vous suivez auprès de votre fournisseur de formation technique.
- Fournisseur de la formation technique (Nom et campus/lieu)** – nom de l'institution dans laquelle vous suivrez votre formation technique (par ex. un collège communautaire, un bureau du syndicat, un employeur).
- Période de formation technique (Date de début/Date de fin)** – premier et dernier jour de la formation technique.
- Numéro d'identification de l'étudiant (s'il y a lieu)** – numéro d'étudiant qui vous a été attribué par votre fournisseur de formation technique (si votre fournisseur de formation technique vous en a fourni un).



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

INSTRUCTIONS

Partie C - Montant du prêt demandé

- Entrez le montant des fonds de PCA dont vous avez besoin pour suivre une formation technique. Le montant minimal qui peut être demandé est de 500 \$ et le maximum est de 4000 \$. Pour décider du montant dont vous avez besoin, tenez compte de ce qui suit :
- | Vous devez demander seulement autant que vous avez besoin ;
 - | Le financement sous forme de PCA est un prêt qui devra être remboursé.

Partie D - Transfert électronique de fonds

- Entrez le compte bancaire que vous souhaitez utiliser pour recevoir votre financement sous forme de PCA par voie électronique par dépôt direct ou joignez un chèque annulé à la présente demande. Si vous inscrivez les renseignements relatifs à votre compte bancaire, consultez le pied de votre chèque personnel ou communiquez avec votre banque. Le compte bancaire que vous entrez doit être un compte canadien à votre nom à titre de compte personnel ou conjoint. Ce compte bancaire sera également utilisé pour effectuer des retraits électroniques lorsque vous effectuez des remboursements, à moins que vous fournissiez un autre compte bancaire au CSPCA.

Partie E - Votre Signature

- Signez et datez votre demande et entente de prêt canadien aux apprentis une fois que celle-ci est remplie et que vous avez lu les modalités aux pages 6 à 9.

Joignez les documents requis pour la présente demande

- Joignez des photocopies de deux pièces d'identité à la présente demande (assurez-vous qu'elles soient lisibles).
1. Vous devez fournir une copie d'une pièce d'identité canadienne valide avec photo produite par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial/territorial, par exemple :
 - | un permis de conduire;
 - | un passeport canadien;
 - | une carte santé provinciale/territoriale;
 - | un certificat de statut d'Indien;
 - | une carte d'identité d'employé du gouvernement fédéral ou provincial/territoriale;
 - | une carte de résidence permanente ou de citoyenneté;
 - | une fiche d'établissement accompagnée d'une carte de résident permanent expirée.
 2. Vous devez fournir une copie d'un document prouvant que le numéro d'assurance sociale (NAS) figurant sur cette demande et entente est le vôtre, par exemple :
 - | une carte d'NAS, une carte d'NAS temporaire, ou une confirmation du NAS fournie par Service Canada;
 - | un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada;
 - | un relevé de participation au Régime de pensions du Canada.
- Si vous êtes un résident permanent ou une personne protégée, vous devrez également joindre des documents d'appui supplémentaires si votre NAS commence par un "9" :
- | Résident permanent – Fournissez une copie de votre carte de résident permanent, confirmation de résidence permanente, ou fiche relative au droit d'établissement émise par Citoyenneté et Immigration Canada.
 - | Personne protégée – Fournissez une copie de votre avis de décision émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, document de vérification du statut émis par Citoyenneté et Immigration Canada, ou attestation de statut de personne protégée émise par Citoyenneté et Immigration Canada.

Où envoyer votre demande

- Envoyez la page 4 de cette demande au CSPCA avec 2 pièces d'identité photocopiées et tout autre document à l'appui :

* *Centre de service de prêts canadiens aux apprentis
P.O. Box 2061
Mississauga, Ontario L5A 4M4*

- Conservez toutes les autres pages de la présente demande dans vos dossiers.



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

COPIE 1 – ENVOYER CETTE COPIE AU CSPCA

Partie A - VOS RENSEIGNEMENTS

Prénom	Nom de famille	Date de naissance (a/m/j)	Numéro d'assurance sociale
--------	----------------	---------------------------	----------------------------

Genre <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Autre genre	Statut de résidence <input type="checkbox"/> Citoyen canadien <input type="checkbox"/> Résident permanent <input type="checkbox"/> Personne protégée	Langue de préférence <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Êtes-vous un(e) étudiant(e) au secondaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse postale

Nom et la rue et le numéro/numéro d'appartement/C.P. Municipalité/ville Province/territoire Code postal

Adresse permanente (si différente de votre adresse postale)

Nom et la rue et le numéro/numéro d'appartement/C.P. Municipalité/ville Province/territoire Code postal

Téléphone principal <input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Autre Numéro : _____	Téléphone secondaire <input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Autre Numéro : _____	Préférence de communication <input type="checkbox"/> Courriel/en ligne <input type="checkbox"/> Poste Email : _____
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Partie B - RENSEIGNEMENTS SUR L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION TECHNIQUE

Province ou territoire d'enregistrement	Numéro d'enregistrement d'apprenti	Date d'enregistrement d'apprenti (a/m/j)
-----------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------------

Nom du métier Sceau rouge	Nom du programme/cours de formation technique
---------------------------	-----------------------------------------------

Fournisseur de la formation technique (Nom et campus/lieu)	Période de formation technique		
Numéro d'identification de l'étudiant (s'il y a lieu)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Date de début (a/m/j)</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Date de fin (a/m/j)</td> </tr> </table>	Date de début (a/m/j)	Date de fin (a/m/j)
Date de début (a/m/j)	Date de fin (a/m/j)		

Partie C - MONTANT DU PRÊT DEMANDÉ

Quel est le montant du prêt canadien aux apprentis dont vous avez besoin pour participer à la formation technique (il doit s'agir d'un montant allant de 500\$ à 4000\$)? \$ _____,00 CAD

Partie D - TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS

Le montant d'un prêt canadien aux apprentis approuvé et versé aux termes de la demande et de l'entente de prêt canadien aux apprentis sera déposé par voie électronique dans le compte bancaire que vous indiquez ci-dessous qui doit être un compte bancaire canadien et dont vous devez être le titulaire ou le cotitulaire. Des retraits électroniques peuvent aussi être effectués à partir de ce compte bancaire au moment du remboursement, conformément au sous-alinéa F.4(c)(iii), sous réserve de votre droit de révocation selon l'alinéa F.4(e). Si vous ne communiquez pas les renseignements concernant votre compte bancaire, le versement de votre prêt canadien aux apprentis sera reporté et pourrait ne pas être administré.

Numéro de transit de la succursale <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	Numéro d'identification de la banque <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	Numéro de compte bancaire <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

OU ANNEXEZ UN CHÈQUE ANNULÉ

Partie E - VOTRE SIGNATURE

Il s'agit d'un document juridique qui énonce votre responsabilité relativement à votre demande et à votre entente de prêt canadien aux apprentis. Le montant du prêt que vous avez demandé à la partie C, y compris toute modification apportée à ce montant, vous sera versé si votre demande est approuvée en fonction de son évaluation, conformément aux lois et aux politiques fédérales. Vous serez responsable, en vertu de la présente demande et entente de prêt canadien aux apprentis, de rembourser votre solde du prêt impayé.

En signant la partie E, vous donnez librement vos consentements, attestations et approbations, et vous reconnaissez que vous avez lu et que vous acceptez toutes les modalités énoncées dans la présente demande et entente de prêt canadien aux apprentis. Vous comprenez que si vous ne signez pas le présent formulaire, votre demande de prêt canadien aux apprentis ne sera pas évaluée.

Signature

Date (a/m/j)





Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

COPIE 2 – CONSERVEZ CETTE COPIE DANS VOS DOSSIERS

Partie A - VOS RENSEIGNEMENTS

Prénom		Nom de famille		Date de naissance (a/m/j)	Numéro d'assurance sociale
Genre <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Autre genre		Statut de résidence <input type="checkbox"/> Citoyen canadien <input type="checkbox"/> Résident permanent <input type="checkbox"/> Personne protégée		Langue de préférence <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	
Êtes-vous un(e) étudiant(e) au secondaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
Adresse postale					
Nom et la rue et le numéro/numéro d'appartement/C.P.		Municipalité/ville		Province/territoire	Code postal
Adresse permanente (si différente de votre adresse postale)					
Nom et la rue et le numéro/numéro d'appartement/C.P.		Municipalité/ville		Province/territoire	Code postal
Téléphone principal		Téléphone secondaire		Préférence de communication	
<input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Autre		<input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Autre		<input type="checkbox"/> Courriel/en ligne <input type="checkbox"/> Poste	
Numéro : _____		Numéro : _____		Email: _____	

Partie B - RENSEIGNEMENTS SUR L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION TECHNIQUE

Province ou territoire d'enregistrement		Numéro d'enregistrement d'apprenti		Date d'enregistrement d'apprenti (a/m/j)	
Nom du métier Sceau rouge			Nom du programme/cours de formation technique		
Fournisseur de la formation technique (Nom et campus/lieu)				Période de formation technique	
Numéro d'identification de l'étudiant (s'il y a lieu)				Date de début (a/m/j)	Date de fin (a/m/j)

Partie C - MONTANT DU PRÊT DEMANDÉ

Quel est le montant du prêt canadien aux apprentis dont vous avez besoin pour participer à la formation technique (il doit s'agir d'un montant allant de 500\$ à 4000\$)?

\$ _____,00 CAD

Partie D - TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS

Le montant d'un prêt canadien aux apprentis approuvé et versé aux termes de la demande et de l'entente de prêt canadien aux apprentis sera déposé par voie électronique dans le compte bancaire que vous indiquez ci-dessous qui doit être un compte bancaire canadien et dont vous devez être le titulaire ou le cotitulaire. Des retraits électroniques peuvent aussi être effectués à partir de ce compte bancaire au moment du remboursement, conformément au sous-alinéa F.4(c)(iii), sous réserve de votre droit de révocation selon l'alinéa F.4(e). Si vous ne communiquez pas les renseignements concernant votre compte bancaire, le versement de votre prêt canadien aux apprentis sera reporté et pourrait ne pas être administré.

Numéro de transit de la succursale 	Numéro d'identification de la banque 	Numéro de compte bancaire 	OU ANNEXEZ UN CHÈQUE ANNULÉ
-----------------------------------------------	-------------------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

Partie E - VOTRE SIGNATURE

Il s'agit d'un document juridique qui énonce votre responsabilité relativement à votre demande et à votre entente de prêt canadien aux apprentis. Le montant du prêt que vous avez demandé à la partie C, y compris toute modification apportée à ce montant, vous sera versé si votre demande est approuvée en fonction de son évaluation, conformément aux lois et aux politiques fédérales. Vous serez responsable, en vertu de la présente demande et entente de prêt canadien aux apprentis, de rembourser votre solde du prêt impayé.

En signant la partie E, vous donnez librement vos consentements, attestations et approbations, et vous reconnaissez que vous avez lu et que vous acceptez toutes les modalités énoncées dans la présente demande et entente de prêt canadien aux apprentis. Vous comprenez que si vous ne signez pas le présent formulaire, votre demande de prêt canadien aux apprentis ne sera pas évaluée.

Signature **Date (a/m/j)**



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

MODALITÉS – À CONSERVER DANS VOS DOSSIERS

Partie F - MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DEMANDE ET L'ENTENTE DE PRÊT CANADIEN AUX APPRENTIS

1. Définitions

- « **aide financière** » s'entend des prêts canadiens aux apprentis, des périodes d'exonération d'intérêts, de l'aide au remboursement et de toute autre forme de soutien financier qui vous est accordé, directement ou indirectement, en vertu de la *LPA*.
- « **apprenti** » s'entend d'une personne inscrite dans une province ou un territoire en tant qu'apprenti dans un métier désigné Sceau rouge et dont le statut d'apprenti est confirmé par : a) une confirmation d'inscription provenant d'un fournisseur de formation technique présentée dans le but de recevoir un prêt canadien aux apprentis pour une période de formation technique; ou b) une confirmation d'apprentissage continu provenant d'une province ou d'un territoire d'inscription présentée dans le but de prolonger une période d'exonération d'intérêts.
- « **CSPCA** » s'entend du Centre de service de prêt canadien aux apprentis qui administre certains volets des programmes d'aide financière pour le compte du Canada.
- « **formation technique** » s'entend de l'enseignement ou de la formation officiels à plein temps qui est offert par votre fournisseur de formation technique et qui constitue, selon votre province ou votre territoire d'inscription, un élément essentiel de votre programme d'apprentissage et un élément obligatoire pour l'exercice de votre métier désigné Sceau rouge.
- « **fournisseur de formation technique** » s'entend d'un établissement autorisé par votre province ou territoire d'inscription à offrir de la formation technique, et ce, dans votre province ou territoire d'inscription ou dans une autre province ou un autre territoire.
- « **LPA** » s'entend de la *Loi sur les prêts aux apprentis et du Règlement sur les prêts aux apprentis*, en vigueur à tout moment donné et accessibles sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.
- « **métier désigné Sceau rouge** » s'entend d'un métier admissible en vertu de l'annexe 1 de la *LPA*, désigné par votre province ou territoire d'inscription et reconnu par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge (voir les renseignements sur le Programme à l'adresse suivante : www.red-seal.ca).
- « **modalités** » s'entend des articles applicables des parties A, B, C, D, E et F de la présente demande et entente de prêt canadien aux apprentis.
- « **période de formation technique** » s'entend de la durée de votre formation technique s'établie par votre province ou territoire d'inscription et confirmée par votre fournisseur de formation technique.
- « **prêt canadien aux apprentis** » s'entend d'un prêt aux apprentis octroyé en vertu de l'article 4.1 de la *LPA*.
- « **province ou territoire d'inscription** » s'entend de l'autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage auprès de laquelle vous êtes inscrit afin de suivre votre formation dans un métier désigné Sceau rouge; il s'agit également de l'autorité vous ayant attribué votre numéro d'inscription d'apprenti.
- « **solde du prêt impayé** » s'entend du capital impayé de vos prêts canadiens aux apprentis, à tout moment, auquel s'ajoutent tous les intérêts applicables.
- « **taux d'intérêt préférentiel** » s'entend du taux d'intérêt variable de référence calculé par le Canada selon la moyenne des taux préférentiels des trois institutions qui se situent entre le premier rang et le cinquième rang des cinq grandes institutions financières canadiennes.

2. Entente

La présente entente est conclue entre vous (« vous » ou « votre »), la personne nommée à la partie A, et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Emploi et du Développement social (le « Canada »), conformément à la *LPA* et s'intitule la demande et l'entente de prêt canadien aux apprentis (l'« Entente-PCA »).

En contrepartie de l'aide financière accordée par le Canada dans le cadre de la présente Entente-PCA, et en signant la partie E, vous acceptez les modalités du présent contrat de prêt.

3. Principes généraux

Si vous respectez les exigences de la *LPA* ainsi que les modalités de la présente demande et l'entente de prêt canadien aux apprentis, vous pourriez être admissible à des prêts canadiens aux apprentis allant jusqu'à 4 000 \$ par période de formation technique pour cinq périodes de formation technique pendant six années cumulatives d'exonération du paiement des intérêts; de plus, vous ne serez pas tenu de rembourser votre prêt pendant que vous êtes apprenti, et les intérêts ne s'accumuleront pas sur le capital de votre solde du prêt impayé pendant cette période.

4. Restitution de l'argent

(a) Accord de remboursement : Vous vous engagez à rembourser la totalité du solde des prêts impayés, conformément aux modalités de la présente Entente-PCA.

(b) Remboursement anticipé : Vous pouvez rembourser la totalité ou une partie de votre solde du prêt impayé à tout moment, sans préavis, et ce sans encourir de pénalité et sans avoir droit à une prime.



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

MODALITÉS – À CONSERVER DANS VOS DOSSIERS

(c) Modalités de remboursement : À moins qu'une entente soit conclue avec vous afin de modifier les modalités de remboursement, vous acceptez de rembourser votre solde du prêt impayé conformément aux modalités de remboursement standards établies ci-après :

- (i) **Principal et intérêts :** Votre solde du prêt impayé;
- (ii) **Taux d'intérêt :** Intérêt simple applicable sur le principal de votre solde du prêt impayé, à un taux variable égal au taux préférentiel, lequel s'accumule chaque jour et sera calculé chaque mois, à moins qu'une entente soit conclue avec vous afin de prévoir un taux d'intérêt fixe égal au taux préférentiel plus 2,0 %;
- (iii) **Date d'activation du remboursement :** Premier jour du septième mois suivant le mois au cours duquel vous cessez d'être un apprenti;
- (iv) **Date d'exigibilité du remboursement du prêt :** Au plus tard, le dernier jour de chaque mois débutant le septième mois suivant le mois au cours duquel vous cessez d'être un apprenti;
- (v) **Montant des paiements du remboursement sur le prêt :** Montant mensuel calculé en fonction des présentes modalités de remboursement (montant du paiement mensuel minimal sur le prêt est de 25 \$);
- (vi) **Période d'amortissement :** Neuf ans et demi (9,5) ou toute période moins longue telle que requise dans le cadre d'un paiement mensuel minimal de 25 \$;
- (vii) **Répartition des paiements :** Les paiements peuvent être appliqués en premier lieu aux intérêts et ensuite au principal;
- (viii) **Paiement forfaitaire final :** Tout montant résiduel de votre solde du prêt impayé à échéance de votre période d'amortissement; et
- (ix) **Fluctuation du taux préférentiel :** Si le taux préférentiel change considérablement, alors il est possible que : 1) votre prêt soit remboursé en entier plus tôt ; 2) votre période d'amortissement soit prolongée (jusqu'à un maximum de 14,5 années) ou 3) un paiement forfaitaire final soit exigé.

(d) Intérêts jusqu'à la date du début des paiements : À moins que vous payiez les intérêts accumulés entre la date de la perte de votre statut d'un apprenti et la date d'activation du remboursement, ces intérêts seront ajoutés au montant principal de votre solde du prêt impayé.

(e) Débits personnels préautorisés : À moins que vous n'ayez conclu par écrit, à la date d'activation du remboursement, vous autorisez le Canada à débiter votre compte bancaire identifié à la Partie D de la présente Entente-PCA ou tout autre compte bancaire que vous avez désigné par écrit afin de percevoir votre solde du prêt impayé selon les modalités suivantes:

Vous accordez votre autorisation révoquable et donnez comme instructions au Canada, ainsi qu'à toute institution financière qui détient un tel compte bancaire :

- (i) d'échanger les renseignements financiers requis pour faciliter tels débits personnels préautorisés selon la règle H1 de l'Association canadienne des paiements; et
- (ii) de débiter le compte bancaire, à chaque date d'exigibilité du remboursement du prêt, du montant du paiement du remboursement sur le prêt conformément aux modalités de remboursement de la présente Entente-PCA, et de remettre ledit montant comme paiement au Canada.

Vous renoncez à toute exigence de recevoir un préavis écrit concernant les débits personnels préautorisés. Vous pouvez révoquer votre autorisation à tout moment, sous réserve d'un avis de 30 jours. Si un débit n'est pas conforme aux modalités de la présente section, vous disposez de certains recours et des droits à un remboursement. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou des renseignements supplémentaires sur votre droit de révoquer la présente autorisation et vos recours afin de contester ou obtenir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme aux modalités de la présente section, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou consulter le site Web: www.cdnpay.ca. La révocation de votre autorisation ne vous libère pas de votre responsabilité de rembourser votre solde du prêt impayé; elle ne fait qu'annuler la méthode de paiement.

(f) Restitution d'argent à votre endroit : Sous réserve de tout droit de compensation, si vous avez payé en trop une somme de 10 \$ ou plus sur votre solde du prêt impayé, cette somme vous sera remboursée. Les remboursements d'un montant inférieur à 10 \$ ne seront effectués qu'à votre demande.

5. Période sans intérêts

Sous réserve des alinéas F.5(c), F.5(d) et F.5(e), de l'article F.7, et conformément aux exigences de la LPA :

(a) Période d'exonération d'intérêts : Les intérêts ne s'accumuleront pas pendant que vous êtes apprenti, à condition que vous confirmiez votre inscription ou poursuiviez votre apprentissage, comme l'exige la LPA.

(b) Fin de la période sans intérêts : Les intérêts commenceront à courir sur le montant principal de votre solde du prêt impayé le premier jour du septième mois suivant le mois au cours duquel vous cessez d'être un apprenti.

(c) Période d'exonération d'intérêts lors d'un retour au statut apprenti : Si vous retournez au statut apprenti et que vous confirmez votre inscription ou apprentissage continu, comme l'exige la LPA :

- (i) votre prêt pourrait de nouveau être exonéré d'intérêts;
- (ii) toute obligation qui vous incombe relativement à votre solde du prêt impayé jusqu'à la confirmation de votre inscription ou d'apprentissage continu pourrait être suspendue; et
- (iii) si votre prêt est de nouveau exonéré d'intérêts, vous ne serez pas tenu d'effectuer les paiements du remboursement et les intérêts ne s'accumuleront pas sur le capital du solde de votre prêt impayé tant que vous êtes apprenti, conformément à la LPA.

(d) Nombre maximal d'années d'exonération du paiement des intérêts : Vous avez droit à un maximum de six ans d'exonération du paiement des intérêts, conformément à la LPA. Si vous demeurez apprenti après avoir atteint le nombre maximal d'années, les intérêts s'accumuleront et vous devrez commencer à rembourser le solde de votre prêt impayé, conformément à l'article F.4(c).

(e) Annulation ou refus de la période sans intérêts : Les intérêts vont courir pendant que vous êtes un apprenti si votre période sans intérêts est annulée ou refusée. Votre période sans intérêts peut être annulée ou refusée si les exigences liées à l'exemption d'intérêts prévues dans la LPA ne sont pas satisfaites.



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

MODALITÉS – À CONSERVER DANS VOS DOSSIERS

6. Information

(a) Avis : Vous acceptez d'aviser sans délai le Canada de tout changement concernant les renseignements que vous avez fournis dans le cadre de la présente Entente-PCA, ou à votre statut d'apprenti.

(b) Attestation : Vous attestez que tous les renseignements fournis dans le cadre de la présente Entente-PCA sont, à votre connaissance, exacts et complets.

(c) Divulgence complète : Vous confirmez qu'au meilleur de votre connaissance, tous les renseignements que vous avez divulgués au sujet de tous prêts canadiens aux apprentis antérieurs sont exacts et complets.

(d) Reconnaissance et consentement : Vous reconnaissez que le Canada, ainsi que ses sous-traitants ou mandataires, peuvent recueillir, utiliser et conserver vos renseignements personnels directement auprès de vous ou indirectement auprès d'un tiers. Vos renseignements personnels ne seront utilisés qu'aux fins de l'administration de votre aide financière dans le cadre de la présente Entente-PCA, et aux fins de l'administration et de l'application de la LPA. Vos renseignements personnels peuvent être communiqués et divulgués au Registre d'assurance sociale, aux bureaux de crédit, au fournisseur de formation technique, à la province ou au territoire d'inscription, aux institutions financières, aux employeurs et à l'Agence du revenu du Canada. La collecte, l'utilisation, l'échange et la divulgation se feront selon les besoins et conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la partie 4 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*. Lorsque votre consentement est requis par la loi afin de permettre, de façon directe ou indirecte, la collecte, la conservation, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels, vous fournissez ce consentement en signant la présente entente.

(e) Autorisation : Vous autorisez tous vos employeurs antérieurs, actuels ou éventuels à communiquer au Canada ou à ses sous-traitants ou mandataires des renseignements permettant de vous trouver, y compris votre nom, votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance, votre numéro d'inscription d'apprenti, vos renseignements bancaires, votre adresse permanente et votre adresse postale, vos numéros de téléphone, le nom de votre employeur ainsi que les adresses de vos fournisseurs de formation technique, dans le but d'assurer le respect de vos obligations en vertu de la présente Entente-PCA.

7. Refus, annulation et remboursement immédiat

Vous convenez que les situations suivantes peuvent entraîner le refus d'une aide financière ultérieure ou exiger de vous le remboursement immédiat de la totalité ou d'une partie du solde de votre prêt impayé :

(a) vous omettez d'effectuer un paiement périodique prévu sur votre prêt à la date d'exigibilité du remboursement du prêt, conformément aux modalités de remboursement de la présente Entente-PCA, conformément à l'article F.4(c)(iv), et vous continuez d'omettre vos paiements pendant deux mois consécutifs;

(b) vous omettez d'effectuer tout paiement périodique prévu sur votre prêt à la date d'exigibilité du remboursement du prêt, conformément aux modalités de remboursement de la présente Entente-PCA, aux termes de l'article F.4(c)(iv), et le Canada exige que vous effectuiez les remboursements, mais vous refusez, manifestement et sans équivoque, de le faire;

(c) une procédure de faillite a été intentée par vous ou contre vous;

(d) vous vous placez sous la protection d'une loi provinciale ou territoriale prévoyant le paiement méthodique de vos dettes lesquelles incluent un prêt canadien aux apprentis;

(e) vous êtes déclaré coupable d'une infraction en vertu d'une loi fédérale en raison de votre comportement afin d'obtenir ou de rembourser de l'aide financière; ou

(f) vous avez sciemment fourni des renseignements faux ou trompeurs ou fait de fausses représentations dans le cadre d'une demande ou de tout autres documents en fonction duquel le ministre prend des mesures administratives en vertu du paragraphe 20.1 de la LPA.

8. Divers

(a) Ratification : Si vous avez conclu des Ententes-PCA alors que vous étiez mineur, vous ratifiez ces ententes en signant la présente Entente-PCA.

(b) Solde impayé sur des prêts canadiens aux apprentis : Vous acceptez que tous les montants que vous devez relativement à des prêts canadiens aux apprentis antérieurs soient administrés et payés selon les modalités de la présente Entente-PCA et que tous ces montants soient consolidés et intégrés à votre solde du prêt impayé.

(c) Décès : Tous vos droits et toutes vos obligations aux termes de la présente Entente-PCA concernant votre solde du prêt impayé prennent fin à votre décès.

(d) Lois applicables : La présente Entente-PCA sera régie par les lois du Canada.

(e) Prescription : Vous reconnaissez que la période de prescription pour les actions en justice sera de six ans.

(f) Utilisation de l'aide financière : Vous reconnaissez que l'aide financière qui vous est offerte en vertu de la présente Entente-PCA a pour objectif de vous permettre de suivre une formation technique.

(g) Maintien en vigueur : La présente Entente PCA demeure en vigueur nonobstant le fait que vous concluez une entente avec le Canada visant à modifier les modalités de remboursement ou que vous rencontriez toutes les exigences d'une entente en ce sens.

(h) Dissociabilité : Toute disposition qui devient nulle ou inapplicable sera dissociée de la présente Entente-PCA, et la validité ainsi que le caractère exécutoire de toutes les autres dispositions demeureront intacts.

(i) Intérêts et coûts : Vous acceptez de payer tous les frais juridiques et les débours engagés par le Canada pour recouvrer tout montant de votre solde du prêt impayé en vertu de la présente Entente-PCA, et vous acceptez de payer des intérêts, conformément à l'alinéa F.4(c)(ii), avant et après le défaut de paiement et manquement à vos obligations. Vous acceptez de payer des intérêts avant et après jugement.



Demande et entente de prêt canadien aux apprentis

MODALITÉS – À CONSERVER DANS VOS DOSSIERS

AVIS CONCERNANT LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés aux fins d'administration des prêts canadiens aux apprentis en vertu de la Loi sur les prêts aux apprentis, et conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la partie 4 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*.

L'administration et l'application des prêts canadiens aux apprentis s'entendent de l'élaboration des prêts canadiens aux apprentis et de l'exécution des activités s'y rattachant, notamment les enquêtes sur les allégations d'actes répréhensibles, les vérifications, ainsi que l'analyse des politiques, de même que les recherches et les évaluations.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli par le ministre de l'Emploi et du Développement social en vertu de l'autorisation expresse de la *LPA* et conformément à la Directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le NAS sera utilisé aux fins d'administration des prêts canadiens aux apprentis en vertu de la *LPA*. Le NAS servira de numéro d'identification du dossier et, en plus des autres renseignements que vous fournissez, il sera aussi utilisé pour valider votre demande, administrer votre prêt canadien aux apprentis et voir au respect de vos obligations énoncées dans la *LPA*. Vous devez fournir votre NAS ainsi que les autres renseignements personnels demandés sur le présent formulaire pour que votre demande de prêt canadien aux apprentis soit examinée.

Vous avez droit à la protection de vos renseignements personnels et à l'accès à ces derniers. Vos renseignements personnels seront consignés au fichier de renseignements personnels no EDSC PPU 030 et no EDSC PPU 709. Pour savoir comment accéder à vos renseignements personnels, consultez la publication gouvernementale Info Source accessible à l'adresse suivante : <http://www.infosource.gc.ca>. Vous pouvez également accéder à Info Source en ligne dans les Centres Service Canada.